

**DESTINATAIRES :** À tout le personnel de soins et aux médecins du CISSS des Laurentides

**EXPÉDITEUR :** Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint - Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

**DATE :** 22 mars 2020

**OBJET :** **ALGORITHMES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS POUR LES USAGERS HOSPITALISÉS**

---

Deux nouveaux algorithmes d'aide à la décision sont maintenant disponibles afin de guider le personnel de soins en présence d'un cas suspecté de COVID-19, **pour lequel une hospitalisation est nécessaire.**

Les documents sont accessibles dans la section *Documentation clinique*, à partir de la [page intranet COVID-19 dédiée au personnel du CISSS des Laurentides](#).

- Algorithme PCI : Cas suspecté de COVID-19 à l'urgence ou nécessitant une hospitalisation (en attente d'un résultat)
- Algorithme PCI : Cas suspecté de COVID-19 à l'urgence ou nécessitant une hospitalisation (avec résultat disponible)

Nous vous rappelons que les mesures de protection individuelle sont réévaluées régulièrement en fonction des secteurs d'activité et des plus récentes données cliniques disponibles, et ce, pour votre protection continue.